



Nouveau Coronavirus (COVID-19)

Critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration du 18.12.2020

Valable dès le 21.12.2020

Critères cliniques

Les symptômes suivants sont compatibles avec le COVID-19 :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (p. ex. toux, maux de gorge, souffle court, douleurs thoraciques) et/ou
- Fièvre sans autre étiologie et/ou
- Apparition soudaine d'une anosmie (perte de l'odorat) et/ou d'une agueusie (perte du goût) et/ou
- État confusionnel aigu ou détérioration de l'état de santé chez une personne âgée sans autre étiologie
- Autres symptômes moins spécifiques ou plus rares : douleurs musculaires, maux de tête, sensation de fatigue généralisée, rhume, symptômes gastro-intestinaux (p. ex. nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales), éruptions cutanées (p. ex. lésions de type engelure, urticarienne, vésiculeuse, morbilliforme)

Critères épidémiologiques

- Lien épidémiologique : contact étroit (<1,5 m pendant >15 minutes) avec un cas de COVID-19 confirmé ou exposition dans le cadre d'une flambée de COVID-19

Critères d'échantillonnage

Un test pour le COVID-19 est recommandé :

- Dans le **domaine ambulatoire** pour les **personnes symptomatiques** qui répondent à l'un des critères cliniques¹
 - **Analyse de biologie moléculaire** (p. ex. méthodes basées sur la PCR)
 - **Test rapide antigénique**² possible si l'ensemble des trois critères suivants sont remplis :
 - Début des symptômes il y a moins de quatre jours ET
 - Ne fait pas partie des personnes vulnérables³ ET
 - Ne travaille pas dans le secteur de la santé au contact direct de patients
- Dans le **domaine stationnaire** (ou dans les homes, les EMS et d'autres institutions médico-sociales) pour les **personnes symptomatiques**
 - **Analyse de biologie moléculaire** (p. ex. méthodes basées sur la PCR)
 - **Test rapide antigénique**² possible si les symptômes sont apparus depuis moins de quatre jours⁴
- Chez les **personnes non symptomatiques** : test par **analyse de biologie moléculaire** (p. ex. méthodes basées sur la PCR) ou **test rapide antigénique**²
 - **Dans le cadre de l'investigation et de la gestion d'une flambée** conformément aux recommandations de l'OFSP⁵, ordonné par un médecin
 - Chez les personnes-contacts qui se trouvent en **quarantaine**⁶
 - **Après une notification de contact avec un cas de COVID-19 par l'application SwissCovid**. Un test unique devrait être effectué au plus tôt dès le 5^e jour après le contact⁷

Tests rapides antigéniques réalisés chez des **personnes non symptomatiques en dehors des critères d'échantillonnage** (p. ex. intégrés à un plan de protection) : les tests rapides positifs doivent être confirmés immédiatement par une analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR).

Le service cantonal compétent peut aussi ordonner des **tests sérologiques**.

¹ D'autres indications de tests s'appliquent aux enfants de moins de 12 ans (voir les [recommandations sur la procédure à suivre pour les enfants symptomatiques de moins de 12 ans et indications de test](#)).

² Actuellement, seuls les tests rapides antigéniques sont disponibles. À l'avenir, d'autres tests rapides seront probablement disponibles sur le marché. Ces tests rapides doivent remplir les critères minimaux au sens de l'annexe 5a de l'ordonnance 3 COVID-19 et figurer nommément sur la « liste blanche » de l'OFSP ([Médecine & recherche](#) > [Médicaments et dispositifs médicaux](#) > [Informations techniques sur les tests COVID-19](#)).

³ Lien vers la définition actuelle des « [personnes vulnérables](#) ».

⁴ Chez les personnes hospitalisées ou vulnérables, un test négatif doit être confirmé par une analyse de biologie moléculaire (par ex. Méthodes basées sur la PCR).

⁵ [Recommandations pour la prise en charge des cas et des contacts dès le 14 décembre 2020](#).

⁶ Un test unique peut être effectué à partir du 5^e jour après le (premier) contact. Un test négatif ne met pas fin prématurément à une quarantaine.

⁷ La notification de l'application SwissCovid App indique la date du contact. Un test PCR (analyse de biologie moléculaire) négatif et en particulier un test rapide antigénique négatif n'excluent pas une infection.



Critères de déclaration⁸

- **Les laboratoires de diagnostic** déclarent :
 - **les résultats positifs détectés par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR)** au service du médecin cantonal et à l'OFSP, dans les 2 heures
 - **les résultats positifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 2 heures
 - **les résultats négatifs détectés par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 24 heures
 - **la statistique des résultats positifs et négatifs des IgG détectées par sérologie** durant la semaine précédente, stratifiée par canton de résidence, à l'OFSP le lundi
- **Les cabinets médicaux, les pharmacies, les centres de test et les hôpitaux qui diagnostiquent** déclarent :
 - **les résultats positifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 2 heures
 - **les résultats négatifs détectés par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2** à l'OFSP, dans les 24 heures
- **Les médecins** déclarent au service cantonal compétent et à l'OFSP dans un délai de 24 heures :
 - **les résultats cliniques de résidents de homes et d'EMS ainsi que d'autres institutions médico-sociales** avec **COVID-19** confirmé par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou par test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2
 - **les résultats cliniques de personnes hospitalisées** avec :
 - **COVID-19 confirmé** par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou
 - **critères cliniques remplis et imagerie par CT-Scan compatible avec le COVID-19 et analyse de biologie moléculaire** (p. ex. PCR) **négative** sans autre étiologie connue ou
 - **critères cliniques et épidémiologiques remplis et analyse de biologie moléculaire** (p. ex. PCR) **négative** sans autre étiologie connue
 - **les résultats cliniques des personnes décédées** avec :
 - **COVID-19 confirmé** par analyse de biologie moléculaire (p. ex. PCR) ou test rapide antigénique pour le SARS-CoV-2 ou
 - **critères cliniques remplis et imagerie par CT-Scan compatible avec COVID-19** ou
 - **critères cliniques et épidémiologiques remplis**

⁸ Les résultats des tests rapides antigéniques effectués en dehors des critères d'échantillonnage ne sont en principe pas soumis à déclaration.